

**Annnonce de l'ouverture de la deuxième (2<sup>ème</sup>) session  
de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire**

La Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe les maîtres de conférences classe " B" et les maîtres de recherche classe « B » de l'ouverture de la deuxième (2<sup>ème</sup>) session de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire.

En application de l'article 45 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur et l'article 57 du décret exécutif n° 08-131 du 03 mai 2008 portant statut particulier du chercheur permanent, les maîtres de conférences classe " B" et les maîtres de recherche classe « B » justifiant les conditions réglementaires de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire citées aux dispositions du décret exécutif n° 21-50 du 28 janvier 2021 fixant les conditions et modalités d'obtention de l'habilitation universitaire et l'arrête n°804 du 14 juillet 2021 , modifié et complété, fixant les modalités d'application des dispositions relatives à l'obtention de l'habilitation universitaire, peuvent déposer leur candidature exclusivement via la plate forme « PROGRÈS » en utilisant leur comptes électroniques professionnels par le lien suivant :

**<https://progres.mesrs.dz/webgrh>**

**Durant la période allant du lundi 02 au dimanche 15 mai 2022**

Ils sont également invités, et avant de déposer leur dossier de candidature, à consulter le guide des procédures de candidature et des modalités d'obtention de l'habilitation universitaire pour l'enseignant-chercheur et le chercheur permanent, ainsi qu'une vidéo illustrant les étapes de dépôt du dossier de candidature via la plateforme numérique.

